

DEMANDE DE PRIME DESTINÉE À COMPENSER LA DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT EN 2012

En vertu de la délibération du Conseil communal du 22 décembre 2011, une prime pour compenser la diminution du pouvoir d'achat est octroyée à toute personne domiciliée sur la commune, âgée de 65 ans et plus **OU** handicapée reconnue à plus de 66%.

Le montant de la prime s'élève à :

- ❖ 100 EUR pour un ménage dont au moins un membre a 65 ans ou + au 1er janvier 2012 ;
- ❖ 150 EUR pour une personne isolée âgée de 65 ans ou + au 1er janvier 2012 ;
- ❖ 200 EUR pour toute personne handicapée à plus de 66% au 1er janvier 2012.

Les primes ne sont pas cumulables ; pour en bénéficier, l'intéressé(e) doit en faire la demande. Les personnes qui bénéficient, en tant que résidentes, d'une réduction par le biais de la subvention accordée à la Maison de la Sainte-Famille de Rouvroy ne peuvent bénéficier de la prime.



Le formulaire de demande et les pièces justificatives doivent impérativement être remis au secrétariat communal avant le 31 août 2012.

Nom et prénom du demandeur :	
Adresse complète :	
N° de téléphone :	
N° de compte :	IBAN : BIC :
Nom et Prénom du chef de ménage :	

Le cas échéant, je joins à ma demande les documents suivants :

- Composition de ménage au 1er janvier 2012 ;
- Le document émanant du **SPF Direction Générale Personnes handicapées** attestant que je répons à au moins un des critères suivants à la date du 1er janvier 2012 :
 - incapacité de 66% au moins ;
 - réduction de la capacité de gain à un tiers ou moins ;
 - réduction d'autonomie ou total des piliers de minimum 9 points (catégorie 2 et +).

Si je réside au home « Maison de la Sainte-Famille » à Rouvroy, je certifie ne pas bénéficier d'une réduction par le biais de la subvention accordée à l'institution,

Date :

Signature :

Le versement des primes sera effectué pour le 31 décembre 2012, sous réserve de réception par l'administration communale des dossiers de demande complets.

